



# MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

## AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

---

### Préavis No 13/90

Concerne: Demande d'un crédit de fr. 60'000.-- pour la réalisation de 35 places de stationnement provisoires sur la parcelle No 315, propriété de la Caisse de Pensions générale de SWISSAIR (revêtement gravier concassé) durant la construction de la troisième étape du collège de la Combe, ainsi que pour la remise en état des lieux.

Municipal responsable : Hans-Rudolf KAPPELER.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### PREAMBULE

La Municipalité soumet à votre approbation le projet de réalisation de 35 places de stationnement provisoires sur la parcelle No 315, propriété de la Caisse de Pensions générale de SWISSAIR, durant la construction de la troisième étape du collège de la Combe (environ 3 ans).

La parcelle jouxtant la propriété SWISSAIR se trouvant côté Jura est mise gratuitement à la disposition de la Commune de Prangins par la Caisse de Pensions Swissair pour une durée de 3 ans. Toutefois, pour témoigner notre reconnaissance, la Municipalité a décidé de verser à cette institution une somme symbolique de fr. 1'000.--.

Le 1er avril 1994, la parcelle doit être restituée en état d'origine, faute de quoi nous devrions verser un loyer annuel de fr. 18'000.-- et ceci conformément à notre engagement du 20 mars 1990.

Le Service technique communal a réalisé l'étude d'un projet et élaboré un devis général (sur la base de soumissions rentrées). Le coût des travaux envisagés s'élève à fr. 60'000.--.

### CONSTRUCTION

Les travaux de surface comprennent la création d'une planie d'environ 950 m<sup>2</sup> avec la pose de gravier concassé 0-6 mm comme couche de revêtement fini.

La construction d'une entrée provisoire de 6 mètres de large avec abaissement du trottoir existant, dépose des bordures et pose d'enrobé HMT 0/16 et Ab 10.

## COÛT

Construction de 35 places de stationnement provisoire

- <u>Installations de chantier</u>	Fr.	1'200.--
- <u>Travaux préparatoires</u> Abattage d'arbres, coupe du revêtement hydrocarboné, dégrappage du revêtement existant	Fr.	1'000.--
- <u>Terrassements</u> Enlèvement de la terre végétale, réglage de la planie de l'infrastructure	Fr.	3'200.--
- <u>Superstructure</u> Fourniture et mise en place de natte géotextile, de tout-venant I 0-80 mm. et de gravier concassé 0-6 mm; dépose et repose de bordure type état; dépose de planches en béton 4/25; pose de pavé pour blocage entre le gravier et l'enrobé; pose d'enrobé hydrocarboné HMT 16 et Ab 10	Fr.	25'000.--
- Honoraires ingénieur	Fr.	1'600.--
- Remise en état d'origine	Fr.	23'000.--
- Divers et imprévus (réalisation et remise en état)	Fr.	5'000.--
		<hr/>
<u>T O T A</u> L'exprimé sur la base de soumissions rentrées :	Fr.	60'000.-- =====

## CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

- vu le préavis No 13/90 concernant une demande de crédit de fr. 60'000.-- pour la réalisation de 35 places de stationnement provisoires sur la parcelle No 315, propriété de la Caisse de Pensions générale de SWISSAIR (revêtement gravier concassé) durant la construction de la troisième étape du collège de la Combe, ainsi que pour la remise en état des lieux.
- lu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**DECIDE**

- 1/ d'adopter le préavis No 13/90 concernant une demande de crédit de fr. 60'000.-- pour la réalisation de 35 places de stationnement provisoires sur la parcelle No 315, propriété de la Caisse de Pensions générale de SWISSAIR (revêtement gravier concassé) durant la construction de la troisième étape du collège de la Combe, ainsi que pour la remise en état des lieux.
- 2/ d'accorder un crédit de fr. 60'000.-- pour ces travaux,
- 3/ de porter au budget de fonctionnement durant 3 ans la somme de fr. 20'000.-- par année au titre d'amortissement de l'ouvrage,
- 4/ de porter au budget de fonctionnement chaque année la somme de fr. 2'500.-- au titre de frais d'exploitation et d'entretien.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 6 juin 1990 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

6  
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

J.-P. Frutiger



Le secrétaire

A. Badel

